Le journal municipal de
SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON
BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES VALÉRIENNOIS(ES)

Mai 2020
Vol. 13 – Numéro 05

960, chemin de Milton
Saint-Valérien, QC J0H 2B0
www.st-valerien-de-milton.qc.ca
(450) 549-2463

PORTRAIT DES GENS DE CHEZ NOUS

Robert Leclerc, Directeur général

Par Suzanne Normandin

Il y a quelque temps déjà, nous avions soulevé l'idée de préparer des articles sur les intervenants à la municipalité afin de présenter aux citoyens les tâches et responsabilités reliées à ces diverses fonctions. L'occasion s'est en quelque sorte présentée d'elle-même avec le départ à la retraite du Directeur général, monsieur Robert Leclerc. Nous ne pouvions pas passer sous silence tout le travail réalisé par cet homme qui occupe cette importante fonction au sein de la municipalité depuis maintenant douze ans.

Rencontre avec un passionné…

Robert, quelle est la tâche d'un directeur général?

Le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. Plus précisément, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité. Il assure les communications, aide à la préparation du budget, du programme triennal d'immobilisation, examine les plaintes et les réclamations qui vont à l'encontre de la municipalité, prépare l'ordre du jour pour les séances du conseil, assiste aux séances du conseil, rédige les procès-verbaux et expédie les extraits des résolutions à qui de droit.

La municipalité est régie par plusieurs lois et le directeur général, sans être avocat, doit veiller à ce que la loi soit respectée, au meilleur de ses connaissances. Les lois applicables à toutes les municipalités sont le Code municipal, la loi sur l'accès à l'information, la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, la loi sur la fiscalité municipale, la protection du territoire et des activités agricoles et de nombreuses autres compétences. Il y a aussi les élections et les référendums où le directeur général doit préparer la liste électorale et organiser l'élection.

Une municipalité, c'est comme un mini gouvernement?

En fait, la municipalité est reconnue par le ministère des Affaires municipales comme un gouvernement de proximité; c'est l'instance la plus proche de ses citoyens. De ce fait, les municipalités ont maintenant beaucoup plus de pouvoirs. Par exemple, le conseil pouvait effectuer auparavant une dépense en bas de 25 000 dollars de gré à gré, alors que de 25 à 100 000 dollars, il allait par voie d'invitation tandis qu'à plus de 100 000 dollars, il devait aller en soumission par voie publique. Maintenant, la municipalité peut effectuer jusqu'à 101 000 dollars de gré à gré. Évidemment, suivant la logique, le conseil peut demander des prix par mesure d'économie. Le directeur général pour sa part doit s'assurer que les dépenses soient approuvées par le conseil même s'il est en possession d'une délégation de compétence pour effectuer diverses dépenses, avant même que le conseil n'approuve ladite dépense.

Est-ce que le directeur général a du pouvoir sur les élus?

Ce n'est pas un pouvoir mais bien une direction. D'abord, tous les élus doivent, selon les lois municipales, suivre une formation obligatoire donnée par un avocat. Ils y apprennent leur rôle au sein de la municipalité à titre de conseiller ou encore de maire. Un conseiller élu n'a pas de pouvoir seul; c'est toujours le conseil municipal qui prend les décisions. Par contre, le maire détient pas mal tous les pouvoirs; il a droit de gérance et détient un pouvoir discrétionnaire. Pendant les séances du conseil, c'est lui qui dirige; il y a un protocole à respecter. De plus, il siège sur plusieurs comités et amène ensuite les recommandations de ces derniers à la table du conseil afin qu'une décision se prenne là-dessus. Moi, je sers de guide; j'indique les procédures à respecter et les façons de faire et je me dois d'appliquer toutes les politiques adoptées par le conseil municipal (déontologie, éthique, plaintes, gestion contractuelle). Il y a plein de choses qui entrent en ligne de compte.

Ça fait 35 ans que je fais ça mais il y a toujours des choses à apprendre; il faut une constante mise à jour dans nos connaissances parce que les lois changent. Il y a des congrès et des journées de formation afin de rester à l'affut pour guider les élus en respectant toujours les procédures légales. C'est un monde à part le monde municipal : on travaille seul dans notre bureau sur divers sujets mais quand on se retrouve ensemble lors des congrès, entre D.G., on est dans notre monde à nous! En dehors des formations, on discute beaucoup et on partage certaines de nos problématiques et les moyens qu'on a pris pour les régler. On apprend amplement par l'expérience des autres. Il y a beaucoup d'entraide entre nous.

Quand j'ai commencé, j'appelais souvent monsieur Jean-Noël Lemonde, D.G. à la municipalité de Saint-Liboire, pour lui demander conseil et il me disait : « Trop fort ne casse pas! Serre la vis Robert! » Il voulait dire par là de ne jamais rien prendre à la légère. Par exemple, un règlement est beaucoup plus fort qu'une résolution. Je t'explique : la résolution est une décision

(Suite en page 10)

Table des matières

Mot du Maire 2
Mot des évaluateurs 2
Calendrier mensuel 3
Message important 4
Ministère de l'agriculture 4
Procès-verbal 5-6
SARCA Mobile 6
Fondation Caramel 7
Parrainage civique 7
Section historique 8-9
Du côté de l'église 9
Suite de la page 1 10
Régie intermunicipale 11-13
MRC des Maskoutains 13-14
Communautaire 14
Publicité 15-16

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

Daniel Paquette
Maire

Luc Tétreault
Siège #01

Rémi Tétreault
Siège #02

Sophie Côté
Siège #03

Huguette Benoit
Siège #04

Serge Ménard
Siège #05

Sylvain Laplante
Siège #06

Directrice générale:
Caroline Lamothe

Secrétaire administrative:
Nicole Gazaille

Secrétaire comptable:
Maryse Viens

Directeur et chef pompier:
Sylvain Laplante

Responsable voirie et travaux publics:
Daniel Gélinas

Coordonnateur en loisirs:
Éric Sergerie

Inspecteur en bâtiments et urbanisme:
Mathieu Senécal

Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Conception et impression du journal:
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955
© Tous droits réservés.

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Notre directeur général, monsieur Robert Leclerc, a décidé de tirer sa révérence. Il aura consacré 12 années à notre municipalité. On le remercie bien sûr pour son intégrité et sa patience entre autre. Madame Caroline Lamothe, qui était adjointe, prend désormais le relais. Nous souhaitons à monsieur Leclerc bonne et longue retraite bien méritée.

Les travaux de la cuisine du chalet vont bon train. D'ici peu, elle sera plus moderne mais surtout plus fonctionnelle et conviviale.

Nous préparons l'ouverture du camp de jour. Par contre, nous attendons toujours les directives et instructions du gouvernement pour pouvoir finaliser sur les mesures à instaurer. Sur ce, une coordonnatrice de camp est maintenant engagée et nous procédons actuellement au recrutement de moniteurs. Il est donc encore temps de nous signifier votre intérêt.

Nous avons maintenant un nouveau coordonnateur des loisirs qui prendra charge du camp de jour prochainement. Il s'agit de monsieur Éric Sergerie et nous lui souhaitons la bienvenue chez-nous.

Daniel Paquette
Maire

MOT DES ÉVALUATEURS

Chers clients,

Nous espérons que vous vous portez bien malgré la situation actuelle que nous vivons.

Il nous fait plaisir de vous informer qu'à partir du ler juin 2020, nous pourrons recommencer le traitement de vos permis émis au cours des dernières semaines.

Par conséquent, nos inspecteurs procèderont à la visite des propriétés sur votre territoire. Par contre, en raison de la situation actuelle concernant la COVID-19, il n'est pas souhaitable de réaliser l'inspection intérieure des propriétés. Donc, pour ce qui est des permis émis pour des rénovations intérieures, nous demanderons une déclaration verbale aux propriétaires lors de nos inspections. Nous avons également préparé un formulaire qui se veut une auto-déclaration en cas d'absence de ces derniers. Cette façon de faire se veut être en conformité aux recommandations de la CNESST et de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec.

De plus, afin de respecter les recommandations de la santé publique, nos inspecteurs respecteront les règles de distanciation sociale, ainsi que celles de l'étiquette respiratoire.

Dans l'éventualité où vous souhaitez retarder l'inspection des propriétés, veuillez nous en aviser dans les meilleurs délais. Vous pouvez le faire par téléphone au 514 914-9231 ou par courriel à l'adresse jaleroux@lerouxexpert.ca

Nous espérons que cette approche saura vous convenir et demeurons disponibles à recevoir vos commentaires.

Veuillez recevoir, cher client, nos salutations les meilleures.

Par:
Joseph-Alexandre Leroux, É.A.
Directeur des opérations

Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.
évaluateurs agréés
255, boul. Crémazie Est, 9ième étage
Montréal (Québec) H2M 1M2
Téléphone (514) 384-4220
Télécopieur (514) 383-6017
estimprof@lerouxexpert.ca
www.lerouxexpert.ca

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«Le Journal municipal» est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: *administration.st-valerien@mrcmaskoutains.qc.ca*

POUR PLUS D'INFORMATIONS: (450) 549-2463

ADRESSES ET LIENS UTILES

ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL
960 Chemin-de-Milton
Saint-Valérien-de-Miton (Québec)
Téléphone : 450-549-2463
Courriel : administration.st-valerien@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.st-valerien-de-milton.qc.ca

CENTRE COMMUNAUTAIRE
1384 Principale
Téléphone : 450-549-2058

BIBLIOTHÈQUE
1384 rue Principale
Téléphone : 450-549-2895

PAROISSE DE SAINT-VALÉRIEN
1375 rue Principale
Téléphone : 450-549-2332

ÉCOLE SAINT-PIERRE
1370 rue St-Pierre
Téléphone : 450-773-1922

BUREAU DE POSTE
1000 rue de l'Hôtel de ville
Téléphone : 450-549-2517

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE
Drummondville : 819-474-7770
Acton Vale : 450-546-3251
Courriel : andré.lamontagne.john@assnat.qc.ca

DÉPUTÉ FÉDÉRAL : SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
Saint-Hyacinthe : 450-771-0505
Courriel : simon-pierre.savard-tremblay@parl.qc.ca

LIENS D'INTÉRÊT

TÉLÉPHONE & INTERNET
Sogetel : 1 866 764-3835
www.sogetel.com
Maskatel : 450-250-5050
1-877-627-5283
www.maskatel.ca

FONDATION CARAMEL
1449, 11e rang
Téléphone : 450-549-2935
Courriel : caramelle@telupton.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
Téléphone : 450-774-2350

COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
Téléphone : 450-773-8401

MRC DES MASKOUTAINS
Général : 450-774-3141
Service d'évaluation : 450-774-3143
Service développement économique : 450-773-4232
Programme de rénovation : 450-774-3159
Patrimoine : 450-774-5026
Cours d'eau : 450-774-3129
Transport adapté : 450-774-8810
Transport collectif : 450-774-3173

CALENDRIER MENSUEL

JUIN 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1 Séance du Conseil municipal à 20h00	2	3	4 Résidus domestiques Gros rebuts	5 Matières organiques	6
7	8	9	10	11 Matières recyclables	12 Matières organiques	13
14	15	16	17	18 Résidus domestiques	19 Matières organiques	20
21 Fête des pères	22	23	24 Fête nationale du Québec / Fête de la Saint-Jean-Baptiste	25 Matières recyclables	26 Matières organiques	27
28	29	30				

MESSAGE IMPORTANT

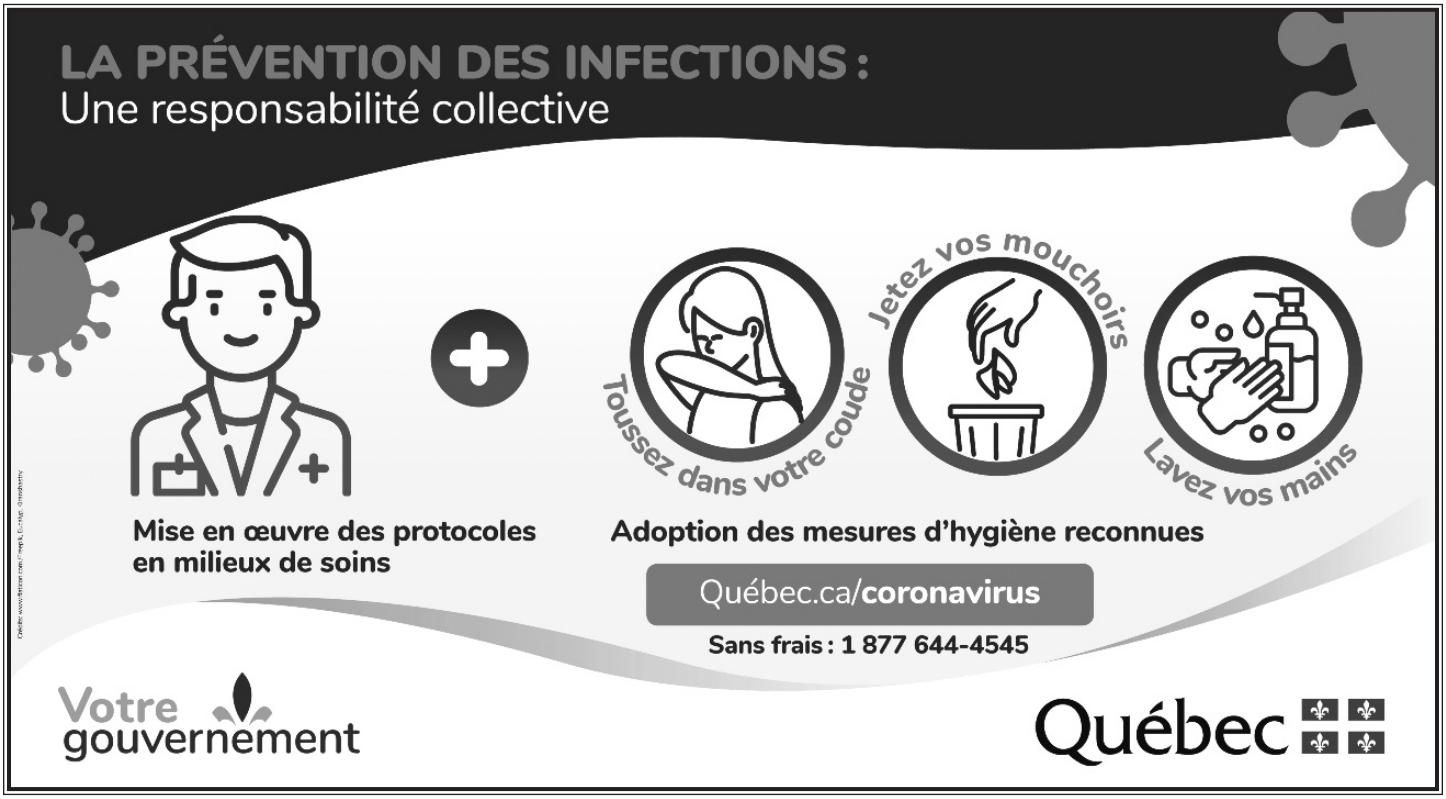

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Avis aux citoyens et propriétaires de basse-cour

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse qui occasionne des taux de mortalité élevés parmi les porcs infectés. La PPA peut se transmettre aux porcs d'élevage aussi bien qu'aux porcs de basse-cour et de compagnie. Il n'existe pas de traitement ni de vaccin contre la peste porcine africaine.

Au Canada, la PPA est une maladie à déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). La peste porcine africaine est présente en Chine et en Europe. Cependant, elle n'a jamais été observée au Canada.

La PPA ne se transmet toutefois pas aux humains et ne présente donc aucun risque pour la santé humaine ou pour la salubrité des aliments.

La peste porcine africaine peut se transmettre par les aliments du bétail ou les ingrédients d'aliments du bétail qui sont contaminés. Ne donnez jamais d'aliments destinés aux humains (déchets de table) ni de viande à manger à vos porcs. Vous devriez seulement acheter les aliments du bétail de fournisseurs fiables qui ont adopté des mesures de biosécurité appropriées.

Savez-vous qu'il est illégal de donner de la viande aux porcs?

Il est interdit de donner de la viande aux porcs et cela comprend tous les aliments pour animaux contenant de la viande ou des sous-produits de viande. Le virus de la PPA peut survivre plusieurs mois dans les produits de porc frais, congelés, cuits, partiellement cuits et transformés.

Signes cliniques de la PPA chez le porc : soyez à l'affût!

Les signes cliniques de la PPA varient et ils peuvent se manifester de façon soudaine ou être à l'origine d'une maladie chronique. Le virus de la peste porcine africaine peut causer les symptômes suivants :

- forte fièvre;
- perte d'appétit;
- faiblesse;
- rougeurs cutanées;
- saignements aux extrémités (nez, rectum);
- vomissements et diarrhée (parfois sanglants);
- avortements chez les truies gestantes;
- respiration plus rapide;
- risque de décès subit ou consécutif à une période de maladie.

Si vos porcs montrent des signes de maladie (ex. : fièvre, abattement, hémorragies sur la peau, sang s'écoulant du nez), consultez un médecin vétérinaire. Pour en trouver un, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec :

https://www.omvq.qc.ca/trouver-medecin-veterinaire.html

Protégez la santé des porcs au quotidien

Il est important de respecter des mesures d'hygiène lorsque vous donnez des soins aux porcs. Par exemple, changez de bottes, portez une salopette réservée à cette fin, lavez vos mains et votre matériel. Ces mesures simples sont particulièrement importantes si vous avez un contact avec d'autres propriétaires de porcs ou si vous vous rendez dans des lieux de rassemblement (expositions agricoles, encans, etc.).

Des obligations en matière de traçabilité

Les porcs qui sont transportés d'un endroit à un autre peuvent déplacer des virus avec eux. Si le virus de la PPA était détecté au Canada, il serait important de retrouver tous les porcs qui auraient pu être contaminés. Pour ce faire, les lieux de garde ainsi que les mouvements des porcs doivent obligatoirement être enregistrés dans une banque de données, en vertu d'un règlement du gouvernement fédéral, et ce, même si vous ne possédez qu'un seul porc. Pour s'enregistrer à la banque de données, communiquez avec Les Éleveurs de porcs du Québec au 1 800 363-7672.

Si vous voyagez

Ne rapportez jamais de viande ni de produits de porc au Canada.

Ne laissez pas des vêtements ou des chaussures qui ont voyagé entrer en contact avec les porcs, que ce soit vos propres vêtements et chaussures ou ceux et celles de visiteurs de l'étranger.

Pour plus d'information sur la maladie, consultez la page Web Peste porcine africaine dans le site de l'ACIA.

Votre gouvernement Québec

Veuillez prendre note que la version complète est accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.st-valerien-de-milton.qc.ca sous la rubrique PLAN DU SITE ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 08H30 à 12H00 et de 12H30 à 16H00.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON TENUE LE 04 MAI 2020 À 20H00

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 06 avril 2020.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière.
4.2 Signature aux comptes bancaires.
4.3 Nomination du responsable de l'accès à l'information.
4.4 Nomination du coordonnateur en mesures d'urgence et du responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile
4.5 Accès-Revenu Québec.
4.6 Politique sur le contrôle général informatique – Gestion des accès.
4.7 Utilisation des cellulaires – Autorisation.
4.8 Annulation de la carte visa actuelle pour la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et renouvellement au nom de madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.
4.9 Carte Médéco pour clés.
4.10 Proclamation semaine québécoise des Familles.
4.11 Proclamation de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.
4.12 Fermeture de la marge de crédit institutionnelle numéro 2.
4.13 Achat de deux tablettes avec caméras.
4.14 Fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC.
4.15 Inscription au congrès de l'ADMQ (abrogation de la résolution 43-02-2020).
4.16 Service de contrôle animalier Fondation Caramel.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Inspection des immeubles résidentiels à risque faible.
5.2 Dossier employé du service de sécurité incendie, matricule 182.

6- Transport routier

6.1 Projet de réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1ère Avenue – Prolongation du délai de validité de la soumission.
6.2 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Beau-Porc enr.
6.3 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Monsieur Claude Tétreault.
6.4 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme Marc-Aurèle & Fils.
6.5 Demande de dérogation mineure – Article 7 du règlement 2019-162. Ferme du Petit Bois inc.
6.6 Programmation pour la taxe d'accise 2019-2023.
6.7 Lampadaire de la rue de la Fabrique.
6.8 Achat d'une scie à béton.
6.9 Mandat pour l'acquisition de lumières de rues de gré à gré.

7- Hygiène du milieu

Aucun item.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure pour le 173 chemin Saint-Dominique.
8.2 Demande de dérogation mineure pour 1209 Terrasse Bellevue.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 Réfection du terrain de balle.
9.2 Annulation de la résolution 125-04-2020 (Déplacement du système électrique au centre communautaire).
9.3 Génératrice au centre communautaire.

10- Avis de motion

10.1 Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 2020-187 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligation du directeur général et dépôt du projet de règlement.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

11.1 Règlement numéro 2020-179 abrogeant le premier paragraphe de l'article 18 du règlement 2019-176 concernant le taux d'intérêts des taxes 2020 et modifiant l'article 3 du règlement 2020-177 concernant les échéances de paiements de taxes 2020.

12- Période de questions

13- Levée de l'assemblée

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, la présente séance est tenue à huis clos.

L'ordre du jour est adopté.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 06 avril est adopté.

Le conseil approuve les salaires payés au montant de 37,273.78$, les comptes payés au montant de 67,619.86$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 04 mai 2020 au montant de 83,234.11$.

Madame Caroline Lamothe est nommé directrice générale de la municipalité et monsieur Robert Leclerc est nommé directeur général adjoint jusqu'au jour de son départ soit le 28 mai 2020.

Le conseil municipal demande à la caisse populaire de la Vallée d'Acton que les signataires des comptes soient monsieur Daniel Paquette, maire, madame Caroline Lamothe, directrice générale, madame Maryse Viens, secrétaire comptable ainsi que le maire suppléant qui agira d'office en cas d'absence ou d'incapacité du maire.

Le conseil municipal nomme madame Caroline Lamothe à titre de responsable de l'accès à l'information.

Le conseil municipal nomme madame Caroline Lamothe à titre de coordonnatrice en mesures d'urgence et responsable de la mise à jour et révision du plan de sécurité civile.

Le conseil municipal nomme madame Caroline Lamothe à titre de responsable du dossier de la municipalité auprès de Revenu Québec et de tout autre loi fiscale.

Le conseil municipal adopte une politique sur le contrôle général informatique et droit d'accès aux ordinateurs.

Le conseil municipal adopte une politique relativement à l'usage des téléphones cellulaires.

Le conseil municipal demande l'annulation de la carte de crédit actuel Visa Desjardins dont le signataire actuel est monsieur Robert Leclerc et soumet une demande d'une nouvelle carte de crédit dont la signataire sera madame Carolin Lamothe.

Le conseil municipal demande l'annulation de la carte actuel Médéco dont le signataire actuel est monsieur Robert Leclerc et soumet une demande d'une nouvelle carte Médéco dont la signataire sera madame Caroline Lamothe.

Le conseil municipal proclame la semaine québécoise des Familles du 11 au 17 mai 2020.

Le conseil muincipal proclame la journée du 15 juin 2020 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.

PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal demande au Centre financier aux entreprises Desjardins de fermer la marge de crédit institutionnelle # 2 au montant de 1,630,244$ puisque les travaux de réfection du Petit 10 et du rang de l'Égypte sont terminés.

Le conseil municipal mandate la firme Services Informatiques afin de soumettre des prix pour l'acquisition de 2 tablettes avec caméras.

Le conseil municipal accorde une aide financière de l'ordre de 500$ au fonds d'aide pour le dépannage alimentaire dans la MRC.

Considérant que le congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) est annulé. Le conseilmunicipal abroge la résolution 43-02-2020.

Le conseil municipal verse un montant de 1813$ à Fondation Caramel à titre de contrôle animalier.

Monsieur Sylvain Laplante, directeur du service des incendies se retire de la table des délibérations.

Le conseil municipal accepte déclare son intérêt à l'offre de la MRC des Maskoutains pour l'inspection des immeubles résidentiels à risque faible pour la somme de 15.00$ la porte.

Le dossier d'un employé du service de sécurité incendie est reporté.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à la table des délibérations.

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions publiques pour effectuer la réfection des rues du Coteau, des Cèdres, Leclerc et 1ère Avenue;

Considérant qu'ont soumissionné :

Bertrand Ostiguy :	1,672,886.25$, taxes incluses;
Gestion Dessen inc. :	1,814,911.30$, taxes incluses;
Excavation St-Pierre & Tremblay :	1,841,057.60$, taxes incluses;
Groupe Allaire & Gince :	1,857,996.00$, taxes incluses;
TGC Inc. :	2,035,057.50$, taxes incluses;

L'adjudication de cette soumission et l'octroi du contrat sont conditionnels à l'approbation de la subvention de la TECQ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du règlement d'emprunt par les citoyens.

La demande de dérogation mineure de Ferme Beau-Porc enr. concernant l'article 7 du règlement 2019-162 est approuvée.

Les demandes de dérogations mineures de monsieur Claude Tétreault, Ferme Marc-Aurèle & Fils et Ferme du Petit Bois sont reportées.

Le conseil municipal soumet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sa programmation pour l'obtention de la subvention de la taxe d'accise 2019-2023.

Le conseil municipal demande à l'entrepreneur qui effectue l'entretien des chemins d'hiver de bien vouloir remplacer le luminaire brisé sur la rue de la Fabrique près de l'école.

Le conseil municipal autorise l'achat d'une scie à béton chez Minis-Moteur Saint-Hyacinthe pour la somme de 2,253.76, taxes incluses.

Le conseil municipal mandate le directeur des travaux publics à demander des prix pour le remplacement de lumières de rues DEL.

Une dérogation mineure est accordée à Ferme MDM sis au 173 chemin Saint-Dominique pour la réduction de la distance séparatrice pour l'accroissement d'un cheptel porcin.

Une dérogation mineure est accordée à monsieur Sylvain Roy sis au 1209 Terrasse Bellevue concernant la marge de recul latérale d'un bâtiment accessoire.

Le conseil municipal accepte l'offre de Multi-Surfaces Giguère inc. pour effectuer la réfection du terrain de balle au montant de 9,838.95$, taxes incluses.

Le conseil municipal mandate l'entreprise Gérard Fion & Fils pour effectuer le transfert du système électrique dans le local de la FADOQ pour un montant approximatif de 18,721.00$, taxes en sus.

Le conseil municipal mandate le directeur des travaux publics à demander des soumissions pour l'acquisition de deux génératrices, une pour le centre communautaire et une pour le chalet des loisirs.

Avis de motion est donné à l'effet d'adopter ultérieurement le règlement 2020-187 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la directrice générale. Le projet de règlement est déposé.

Le conseil municipal adopte le règlement 2020-179 modifiant les échéances de taxes ainsi que le taux d'intérêt.

27 avril 2020 versement initial **11 juin 2020 report du versement**
11 juin 2020 versement initial **10 août 2020 report du versement**
10 août 2020 versement initial **09 octobre 2020 report du versement**

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité en ce qui fixe les taxes foncières générales, foncières spéciales ainsi que les tarifs pour les services dans les secteurs et les tarifs municipaux qui demeure impayée est fixé à 0 % jusqu'au 09 octobre 2020.

Période de questions.

La séance est levée à 20H45.

SERVICE OFFERT

POUR VOUS GUIDER

SARCA Mobile reste présent pour vous malgré la pandémie. Nous poursuivons la mission de vous accompagner dans la réflexion sur vos projets personnels, scolaires ou professionnels.

De façon autonome, vous pouvez entamer votre processus d'exploration en allant visiter des sites Internet très intéressants et complets sur des professions et formations. Voici la liste des sites que je consulte régulièrement avec mes clients.

- **https://reperes.qc.ca/**

Pour avoir une tonne d'information sur les professions et formations québécoises, je vous conseille le site Repères. Ce site nécessite un code d'entrée, vous n'avez qu'à m'écrire afin que je vous y donne accès et vous guide dans la navigation du site si vous ne le connaissez pas.

- **https://www.inforoutefpt.org/**

Ce site répertorie toutes les formations professionnelles et collégiales. On y retrouve les secteurs de formations, les régions où elles sont offertes, la description des cours et plus encore. C'est aussi via ce site Internet que nous pouvons avoir accès aux demandes d'admission.

- **http://www.monretouraucegep.com/**

Vous aurez accès à toutes les informations concernant les Attestation d'études collégiales (AEC) offertes au Québec. Vous pouvez effectuer votre recherche selon les catégories et secteurs d'activité, selon les régions ou par cégep. Vous pouvez également identifier les formations offertes à distance.

Je vous invite aussi à vous rendre directement sur les sites des centres de formation professionnelle, des cégeps et universités, afin de connaître les particularités de chaque institution scolaire.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question, il me fera plaisir de vous accompagner! Vous pouvez communiquer avec moi par courriel ou via le réseau social Facebook.

Audrey Gatineau, conseillère en
information scolaire et professionnelle
SARCA Mobile
450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

SARCA

Commission scolaire DE SAINT-HYACINTHE

NOS ANIMAUX

Bonjour à vous tous !

J'espère que vous vous portez bien. Je souhaite vous informer que je me vois dans l'obligation d'instaurer certaines règles entourant les services offerts, compte tenu de la pandémie actuelle. Je tiens toutefois à vous rassurer : la situation, de façon globale, s'avère assez positive.

Il nous est donné de constater que des personnes faisant preuve de négligence envers les animaux se retrouvent parfois en situation de non-respect pour autrui. La Covid-19 tend à créer ce double effet, bien malheureusement.

C'est pourquoi toute personne ne respectant pas les consignes ou manquant de respect aux employés sera privée de nos services.

Nous respectons toutes les consignes de sécurité et exigeons le même respect. Les personnes refusant de se conformer, pour quelque raison que ce soit, seront expulsées du terrain. Si nous sommes en déplacement, en situation d'intervention, nous quitterons les lieux immédiatement, sans possibilité de retour.

Les plaintes seront reçues par téléphone ou par courriel et seront traitées par la poste. Les cas extrêmes seront traités sur place, en incluant les policiers, tout en respectant les règles de distanciation.

Tous les appels reçus seront traités en fonction de l'urgence et de la complexité de la demande formulée.

Dans le cas d'un chien errant trouvé par un citoyen :

- L'animal devra être attaché ou laissé dans un bâtiment accessible à notre employé, sans la présence du citoyen.
- Il est également possible, après avoir convenu d'un rendez-vous et pris connaissance des consignes, de venir porter l'animal au refuge.

Dans le cas d'un chat errant provenant d'une maison, en détresse à l'extérieur :

- L'animal doit être placé en cage, à l'extérieur. Si le citoyen ne possède pas de cage, il devra venir le porter au refuge sur rendez-vous, après approbation.
- Une cage sera laissée à la disposition du citoyen, à l'extérieur, devant la porte du bureau. Un employé se trouvant à l'intérieur prendra l'animal en charge immédiatement.

Dans le cas d'un abandon volontaire ou de la récupération d'un animal trouvé errant :

- Paiement par virement Interac ou en argent comptant, dans une enveloppe.
- Le rapport (ou avis) sera envoyé par courriel, au préalable.
- Après avoir obtenu un rendez-vous et l'approbation de la prise en charge de l'animal (abandon volontaire) ou la récupération de l'animal perdu, celui-ci sera installé dans une cage de transport ou encore dans un enclos (un enclos pour chien a été mis à la disposition des citoyens, près de la porte du bureau).

Tous les animaux capturés dans une cage-trappe, de moyen à plus long terme, doivent

être abreuvés et nourris, tout en étant placés dans un endroit à l'abri des intempéries.

Tout non-respect de cette clause entraînera l'émission d'un constat. La capture doit, au

préalable, avoir été autorisée par le refuge.

Dans le cas d'animaux retrouvés morts :

Ceux-ci seront tous ramassés à votre demande.

Les chats qui, avant la pandémie, étaient errants à l'extérieur ne sont aucunement des cas d'urgence. Il est à noter que les vétérinaires ne peuvent accéder à nos locaux que pour les urgences seulement et que nous n'avons accès à aucun service de stérilisation.

Plusieurs refuges sont complètement fermés; c'est également le cas de la Faculté de médecine vétérinaire.

Toute personne n'ayant pas obtenu de rendez-vous au préalable pour pouvoir se présenter sur les lieux se verra refuser l'accès.

Le renouvellement des licences se fera par téléphone, par virement Interac, via le site web ou encore par la poste.

Prenez bien soin de vous et de vos familles afin que cette crise puisse être traversée de la façon la plus sereine qui soit.

Bien à vous.

Louise Meunier
Présidente

PARRAINAGE CIVIQUE

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1er au 7 juin prochain aura lieu la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Au Québec, c'est plus d'une personne sur dix qui a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours. Ces incapacités revêtent différentes formes. En effet, si l'on pense souvent aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant pour illustrer une personne handicapée, on oublie parfois qu'il existe aussi des incapacités liées à l'audition, à la vision, à la mémoire, à l'agilité, à la parole, etc. Les personnes qui ont une déficience intellectuelle et celles qui ont un trouble du spectre de l'autisme sont aussi des personnes qui vivent avec un handicap.

Dans bien des situations, ces personnes pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles à leur participation sociale aient été éliminés. Une personne ayant une déficience intellectuelle peut s'impliquer bénévolement dans une organisation si on l'accompagne pour qu'elle comprenne sa tâche. Une personne se déplaçant avec une aide à mobilité peut aller faire ses courses au commerce du coin si celui-ci a une entrée accessible.

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains a pour mission de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Nous invitons les gens intéressés "à en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle à consulter notre site internet au parrainagecivique.org ou à nous contacter au 450-774-8758.

PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

LA STATION DE QUARANTAINE (la suite)

Par Suzanne Normandin

Jour après jour, la pandémie se poursuit : plus de quatre millions et demi de gens dans le monde sont contaminés et trois cent mille personnes sont décédées. Toutefois, un peu partout à travers le monde, la plupart des pays entament un déconfinement ou, à tout le moins, le préparent. Si certains ont bien hâte, d'autres craignent de sortir ou encore d'envoyer leurs enfants à l'école. Le gouvernement avance à tâtons dans cet univers qu'il ne connait pas et dont les spécialistes et épidémiologistes découvrent de nouveaux éléments à tous les jours. Les décisions qui se prennent un jour peuvent être modifiées le lendemain.

La population aurait beau juger les décisions du gouvernement et prétendre qu'elle aurait mieux fait à sa place, il est difficile pour tous de prédire de quoi sera fait demain. Cela ne date pas d'aujourd'hui et chacune des pandémies apporte ses problématiques; jadis aussi les gens changeaient d'avis et de façons de faire. Ainsi, tel qu'il a été mentionné dans le précédent article, les gens croyaient autrefois que les affections s'attrapaient par les airs, descendant sur les gens comme des punitions divines envoyées aux personnes mauvaises! C'est dans cet état d'esprit que fut d'abord organisée la station de quarantaine à Grosse-Ile alors qu'on entassait les gens malades sur de grosses paillasses avec les mêmes couvertures… contaminées! Avec un regard contemporain, on comprend très bien que c'est la contagion des microbes qui rendait les gens malades et les faisait mourir. Il aura fallu plusieurs centaines de décès au cours des années et plus de 5 000 dans la seule année 1847 pour que des médecins commencent à pratiquer une médecine plus « scientifique » qui allait leur permettre de mieux organiser Grosse Ile afin d'accueillir les malades arrivant au pays. Les découvertes de scientifiques comme Louis Pasteur qui met au point la vaccination ou encore Robert Koch qui arrivera à isoler l'agent microbien du choléra vont permettre l'envol de la médecine moderne.

En 1869, le docteur Frédérick Montizambert est nommé surintendant de la station de quarantaine. Dans le cadre de ses fonctions, il voyage à travers le monde, visite de nombreuses stations de quarantaine et rencontre plusieurs scientifiques dont Louis Pasteur, à Paris en 1889. C'est ce jeune médecin de 26 ans qui va alors modifier le processus de la quarantaine à l'ile, en proposant un confinement de désinfection et de prévention au lieu d'un confinement de détention.

Pendant 30 ans, le docteur dote l'ile de la meilleure technologie. En 1885, au retour d'une conférence de l'American Public Health Association à Washington, il apparait clair pour lui qu'il ne suffit pas de laver les navires mais bien de les désinfecter et de faire en sorte que tous les passagers, officiers, membres de l'équipage et capitaine soient aussi désinfectés. À partir de 1892, à l'arrivée d'un navire, tous les passagers sont conduits dans un bâtiment de désinfection avec leurs bagages pour être d'abord examinés par un médecin. Ils sont ensuite conduits dans l'une des 44 douches situées à l'étage. D'une durée de quinze minutes, la douche est composée d'eau chaude et d'une solution de bichlorure de mercure. Ils revêtent ensuite des vêtements stériles en attendant que leurs vêtements et bagages soient désinfectés à la vapeur, dans des pièces spéciales. Pendant ce temps, les ponts des navires sont traités au bichlorure de mercure et les cales, entièrement fumigées de gaz d'acide sulfureux. On encourage les compagnies maritimes à promouvoir le vaccin contre la variole avant l'embarquement et on dote l'ile d'un quai en eau profonde afin de mieux recevoir les navires. Les bateaux n'avaient plus à attendre des semaines; c'était l'affaire de quelques heures, ce qui plaisait grandement aux compagnies maritimes.

Toutefois, tant que ces mesures n'étaient que « fortement proposées » et non obligatoires, la maladie entrait dans les ports du Québec, le long du Saint-Laurent. Il aura fallu de nombreuses législations pour que ces règles soient respectées car certains capitaines et médecins de navires mentaient sur les preuves de vaccination tandis que d'autres préféraient entrer par le port de New York, où on n'exigeait pas de preuve de vaccination antérieure à sept ans, et les gens atteignaient Montréal par le train sans avoir eu le moindre examen médical à la frontière. N'oublions pas que la pire épidémie de variole arriva au Canada par les États-Unis et non par les navires de l'Europe. Cependant, le gouvernement canadien exigea que tous les bateaux désirant accoster à Québec devaient avoir en main le permis de la station de quarantaine stipulant qu'ils avaient été inspectés sur place. Autrement, ils devaient faire demi-tour! L'objectif de toutes les lois de quarantaine n'était pas le confort et la sécurité des immigrants, mais bien la protection du pays hôte qui n'avait pas à voir entrer des maladies contagieuses.

Au cours de ses trente années de service à Grosse Ile, Montizambert modernisa cette station à la fine pointe de la technologie. En plus du bâtiment de désinfection, un hôpital de brique et un hôtel pour les passagers de cabine de première classe furent construits ainsi qu'un autre, plus tard, pour ceux de 3e classe.

La modernisation de l'ile se poursuit avec George-Élie Martineau qui la dirige à partir de 1899. L'électricité arrive en 1902, alors qu'on construit un bureau de vaccination et un laboratoire bactériologique. À partir de là, plusieurs employés de Grosse Ile vont préférer demeurer sur place à l'année ayant l'électricité et l'eau courante, ce qui n'existait pas encore à Montmagny.

Plusieurs ignorent que cette ile comprend la paroisse de Saint-Luc de Grosse Ile là où habitaient les employés de la station. L'hôpital est situé tout au bout, dans l'est, alors que le bâtiment de désinfection et les hôtels sont à l'autre bout, près du quai. Au centre, une grande rue avec, de chaque côté, la très grande résidence des infirmières, celle du surintendant, du médecin, de l'officier des travaux publics et de plusieurs autres gens de métiers. En tout, une quarantaine de bâtiments. De plus, deux chapelles, une catholique et une autre anglicane servent à donner un service religieux aux passagers des vaisseaux qui mourraient dans les hôpitaux de l'ile ou sur les bateaux en arrivant tout près. Toutefois, les chapelles servaient aussi à baptiser de nombreux petits bébés nés en mer et dont parfois les parents étaient morts durant le voyage, ou encore nés à leur arrivée dans l'ile. Les prénoms irlandais Catherine, Timothy, William, Patrick, John sont très populaires comme les registres des chapelles de la paroisse Saint-Luc de Grosse Ile en font foi. Dans ces derniers, on retrouve aussi des mariages entre les employés de l'ile et le baptême de leurs enfants permet de constater les nombreux métiers des hommes : télégraphiste, comptable, plombier, rameur, batelier, chaloupier, charretier, boulanger, ingénieur-mécanique, ingénieur-électriciens, etc. Les familles Martineau, Morin, Blouin, Lachance, Vézina, Desrochers, Hamel et de nombreuses autres sont très présentes et les

Grosse Ile en hiver.

SECTION HISTORIQUE (suite)

Masson s'y retrouvent sur plusieurs générations. Étonnamment, on retrouve même dans ces registres, en 1860, le baptême d'un petit bébé né de parents... inconnus!

Depuis plusieurs années, les gens peuvent se rendre par bateaux visiter Grosse Ile. En 2010, le gouvernement canadien a investi plus de 3,5 millions de dollars pour rénover certains bâtiments et améliorer le site. La petite chapelle catholique, construite en 1874, et qui servait d'école aux enfants qui grandissaient dans l'ile, est alors ouverte aux visiteurs. Un des lazarets, ce vieil hôpital qui fait partie des plus vieux bâtiments de l'ile et qui reçut des milliers d'Irlandais en 1847, présente une intéressante exposition où on explique les méthodes du temps avec la fameuse chambre rouge qui permettait aux malades atteints de variole de ne pas voir la lumière du jour. Chaque année, des milliers de visiteurs s'y rendent par bateaux en partance de Berthier-sur-Mer afin de visiter ces lieux historiques. Ils sont reçus par de jeunes comédiens qui, vêtus de costumes de l'époque, leur font revivre ce moment où se sont déroulées toutes ces tragédies. Les visiteurs peuvent aussi se rendre à pied pour voir le cimetière des Irlandais et leur mémorial ainsi que la croix celtique qui, face au fleuve, surplombe la Grosse Ile. Avec ce que nous vivons présentement, on ne posera jamais plus le même regard sur ces lieux, témoins d'une époque passée mais pas si lointaine. Marcher dans le centre du village et s'imaginer que des enfants y jouaient pendant que des charrettes-ambulances circulaient en transportant à l'autre bout de l'ile des gens contagieux, ça fait réfléchir… Il faudra peut-être attendre 2021 pour que le site ouvre à nouveau ses portes, mais il vaudra la peine d'aller marcher en ces lieux mythiques.

Le lazaret de 1847.

Comme on le constate encore aujourd'hui, chaque évènement de ce genre met en évidence l'urgence d'une intervention de l'État en matière de santé publique. Déjà, on parle de rendre publiques tous les CHSLD afin d'intervenir plus facilement. Après la pandémie de grippe espagnole, en 1918, un Bureau de santé fédéral avait été créé : les gouvernements venaient de constater que les virus traversaient les frontières! Par ailleurs, il faut se rappeler que c'est à la suite de l'épidémie de variole de 1885, qui fit plus de 5 800 morts et en défigura 13 000 autres, que le gouvernement mis sur pied dans toutes les villes et villages du Québec des bureaux de santé et obligea la vaccination. C'était là le premier geste interventionniste en matière de santé.

DU CÔTÉ DE L'ÉGLISE

Se remettre en marche

Les évêques québécois préparent la reprise de nos rassemblements

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE

Depuis le 15 mars dernier, l'Église au Québec a cessé de tenir les activités liturgiques et pastorales qui nécessitaient des rassemblements. Par cette mesure inédite dans notre histoire récente, nous avons contribué à diminuer l'effet de la pandémie sur la population québécoise, en tout respect des directives des autorités de la santé publique du Québec.

Le fait d'avoir cessé de convoquer des rassemblements ne signifie pas que nos Églises locales ont cessé toute activité : grâce aux médias sociaux, des liturgies ont pu être célébrées, des partages de la Parole ont pu avoir lieu, des catéchèses pour les enfants, les jeunes et les adultes ont été offertes. Plusieurs activités caritatives se sont poursuivies, des chaînes téléphoniques de solidarité ont été instaurées, des lignes d'écoute ont été mises sur pied, plusieurs fidèles ont redécouvert la fécondité de l'Église domestique.

Depuis quelques jours, les autorités sanitaires ont annoncé une atténuation progressive et ordonnée des mesures de confinement. Si encore rien n'est annoncé quant à la possibilité de tenir des rassemblements dans les lieux de culte, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec s'y prépare activement.

Le dialogue interreligieux s'est poursuivi depuis la Déclaration du 23 mars dernier. Les leaders des diverses traditions travaillent à mettre en place un protocole de réouverture des lieux de culte qui sera bientôt présenté aux autorités sanitaires. Ainsi nous serons prêts lorsqu'il sera possible d'ouvrir les lieux de culte.

Une petite équipe est à préparer un protocole sanitaire spécifique aux rites catholiques, qui nous permettra de vivre nos rassemblements de manière sécuritaire, en tout respect des directives de la santé publique.

Un travail de concertation avec la direction des salons funéraires, des coopératives funéraires et des cimetières est en cours pour établir des paramètres qui nous permettront d'accueillir et d'accompagner pastoralement les familles endeuillées, dès qu'il sera possible de le faire.

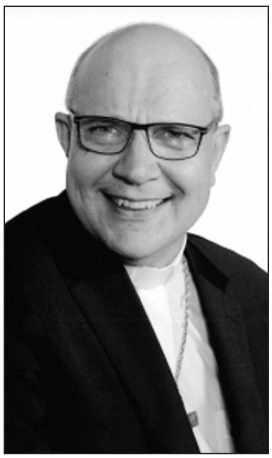

Mgr Christian Rodembourg, m.s.a.

Nous sommes par ailleurs en communication directe avec le bureau du premier ministre du Québec et avec les responsables de la santé publique afin de discuter de la reprise de nos rassemblements.

Bien que nous ayons tous hâte de nous rassembler à nouveau pour célébrer le Seigneur et les grands événements de notre vie, nous sommes appelés à encore un peu de patience. Ce délai permet de bien nous préparer pour la reprise éventuelle de nos activités de rassemblement en toute sécurité.

Source : Assemblée des évêques catholiques du Québec

« subito presto » tandis que le règlement a besoin d'un avis de motion, du dépôt du projet de règlement et, comme il n'est pas adopté tout de suite, il peut être modifié en cours de route par les élus mais, surtout, la population peut l'approuver ou s'objecter et, dans le second cas, s'il y a suffisamment de signatures, il y aura un référendum ou l'arrêt des procédures. Les électeurs de la municipalité ont toujours le pouvoir de décision dans de nombreux règlements. Comme la municipalité est régie par le code municipal, elle est obligée d'afficher au bureau municipal et au centre communautaire tous les projets de règlement ou les règlements adoptés. En plus, les gens peuvent aussi le voir sur le site internet de la municipalité.

Est-ce qu'il y a une différence entre secrétaire-trésorier et directeur général?

C'est simplement le terme qui a changé. Toute municipalité doit avoir un secrétaire-trésorier mais en 2004, les titres ont été uniformisés : auparavant, ceux qui étaient régis sous le code municipal se nommaient secrétaire-trésorier alors que ceux régies sous le code des cités et des villes se nommaient directeur général. Maintenant, peu importe si on a affaire à une ville de 300 000 habitants ou à une municipalité de 300 habitants, il y a un secrétaire-trésorier d'office, nommé directeur général.

Tu as aussi été conseiller municipal?

Oui, en 2009. Cette année-là, comme ici à Saint-Valérien, il y avait eu sept sièges en élection à Upton mais, avant de me présenter, j'avais vérifié la loi car j'aurais pu être jugé inhabile à siéger à cause de mes fonctions. Cependant, comme j'étais directeur général à Saint-Valérien, je n'étais pas dans la même municipalité et je me trouvais de plus dans une MRC différente. J'ai fait deux mandats de quatre ans comme conseiller dans mon village natal. C'est parfois arrivé où j'ai dû me retirer lorsqu'il y avait des demandes venant de Saint-Valérien : comme c'est moi qui avais écrit la lettre et signé la résolution d'un côté, je déclarais alors mon intérêt et me retirais le temps de ces décisions.

Comment es-tu arrivé à cette profession ?

En 1981, je m'étais engagé au Comité des Loisirs d'Upton et, ayant eu la charge de secrétaire, je rédigeais les procès-verbaux que j'envoyais à la municipalité. La secrétaire-trésorière, Diane Bruneau, avait remarqué ma façon de travailler et elle m'a alors proposé de prendre sa place; elle était enceinte de son deuxième enfant et voulait se retirer. Je ne connaissais rien à la comptabilité mais Diane a proposé de tout m'apprendre. Après réflexion, je me suis dit que cela pouvait être un beau défi. J'ai passé une entrevue et j'ai eu le poste. Ça s'est bien passé, mis à part les maudites conciliations bancaires! (Il éclate de rire!) À ce moment-là, tout se faisait à la main et les gens venaient payer leurs taxes en argent. Au bureau municipal, j'avais un comptoir avec deux tiroirs-caisses pour les deux municipalités d'Upton : paroisse et village. Ça a été comme ça jusqu'en 1998. Je préparais deux assemblées consécutives, rédigeais deux procès-verbaux et je devais faire deux comptabilités différentes. Comme chacune avait ses propres règlements, je faisais aussi les avis publics en double. Je travaillais à la dactylo… avec des stencils. C'était beaucoup de paperasse.

À cette époque, on apprenait pas mal tous sur le tas. J'ai connu la transformation du monde municipal depuis que j'ai commencé en 1981. Avant, toutes les routes et les ponts étaient sous la supervision du ministère des Transports et on appelait au besoin pour une niveleuse ou des réparations. Il n'y avait pas de dépenses en tant que tel. Les changements ont commencé en 1984 avec la loi sur l'assainissement des eaux, mais c'est réellement depuis 1993, avec la loi Ryan, que plusieurs choses ont changé; les chemins et les ponts ont été remis aux municipalités et bien des coûts se sont rajoutés comme les frais concernant la Sûreté du Québec. La charge de travail a augmenté beaucoup, l'informatique s'est rajoutée et la tâche est devenue plus complexe. Ce n'est pas pour rien qu'on a des cheveux gris! (Il rit!) On a alors commencé à engager plus de personnel.

Sachant tout cela recommencerais-tu?

Oui. Ce que j'aime et ce que j'ai toujours aimé de ce travail, c'est de rencontrer les gens et de pouvoir les aider, les guider pour les questions municipales. J'avoue que parfois ce n'est pas toujours évident et ça peut même être un peu stressant quand certains ne comprennent pas qu'ils ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent; il y a des procédures qui exigent qu'on fasse une demande au conseil.

Historiquement, le secrétaire-trésorier, comme on l'appelait à l'époque, avait un titre honorable comme le médecin, le notaire ou le maire du village. Il faisait partie de ceux qui avaient les connaissances. Aujourd'hui c'est différent, on ne voit plus ce travail de la même façon même si on se réfère à nous pour les lois.

Par ailleurs, le temps est venu pour moi de prendre ma retraite : le 28 mai 2020 sera ma dernière journée derrière mon bureau. À Saint-Valérien-de-Milton, j'ai rencontré des gens formidables et des gens de cœur. Je quitte, oui, mais les gens ici seront toujours dans mes pensées et dans mon cœur. Je profite de l'occasion pour remercier les citoyennes, les citoyens ainsi que tous les membres du conseil actuel ainsi que ceux des conseils passés avec qui j'ai pu travailler, collaborer et servir.

•••

Plusieurs gens qui connaissent Robert, de près ou de loin, aurait aussi de beaux témoignages à lui faire. Nous profitons donc de cette tribune pour lui laisser, par la voix de collègues et d'élus municipaux, ces quelques mots...

Après avoir parlé avec des gens qui ont côtoyé Robert, ce qui ressort beaucoup, c'est son érudition comme me le mentionnait Rosemarie Delage qui a travaillé avec Robert durant plusieurs années : *« Depuis le temps que Robert est directeur général, il a acquis des connaissances qui font de lui une référence dans son champ d'expertise. Plusieurs autres D.G. lui demandent conseils à l'occasion. En ce sens, travailler avec Robert a donc été une expérience très enrichissante, dans une ambiance détendue et respectueuse, et parfois même avec un peu d'humour. »* Le conseiller Luc Tétreault abonde dans le même sens : *« Robert Leclerc possède de solides connaissances, il connait le droit municipal sur le bout de ses doigts et jamais on ne lui en aurait passé une! Ça a été un plaisir de travailler avec ce bon vivant qui aime rire et taquiner! »*

Ce sens de l'humour revient souvent chez Robert et plusieurs peuvent en témoigner. Maryse Viens, qui travaille avec lui depuis son arrivée au bureau municipal, se rappelle de nombreuses aventures : *« Robert a un très bon sens de l'humour. Je me souviens du premier dossier qu'il a eu à régler alors que je lui remettais une photo à l'appui : le cas d'un homme qui raclait sa pelouse, nu comme un ver, au grand dam du voisinage! Même après toutes ces années, on en rit encore! »*

Au moment où Robert était embauché à la municipalité en 2008, c'est Raymonde Plamondon qui était maire : *« Robert est un homme intègre, loyal et discret qui connait très bien les règlements et sait les faire respecter selon les décisions du Conseil municipal. Il a toujours favorisé le travail d'équipe afin que chacun sache ce qu'il avait à faire et puisse travailler dans une ambiance agréable. Ce fut un réel plaisir de collaborer et travailler au bon fonctionnement de l'administration municipale sous sa direction alors qu'il est devenu un ami précieux. »*

Si Robert a su prendre conseil sur des hommes d'expérience dans le métier, il a su redonner dans sa façon de guider comme en témoigne Daniel Paquette, l'actuel maire de la municipalité : *« J'aimerais remercier Robert Leclerc pour les deux années et demie où nous avons travaillé ensemble. Robert est une personne intègre, honnête et authentique qui a su m'éduquer à la politique municipale à plusieurs niveaux en me transmettant ses connaissances. Sur une note d'humour, je lui dirais qu'il n'a pratiquement qu'un seul défaut : il n'est pas un citoyen de Saint-Valérien! Bonne retraite cher Robert et que la vie t'amène la paix et la tranquillité. Je te lève mon verre! »*

Plusieurs m'ont aussi parlé de ces nombreux dictons et proverbes dont Robert a toujours su se servir afin de créer un climat de travail sain et convivial, alors nous pourrions lui dire :

« Tempus fugit Robert, profite de cette retraite et qu'elle soit à la hauteur de tes attentes! »

COVID-19, OUVERTURE DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

Saint-Hyacinthe, le 06 mai 2020 – Malgré les inconvénients occasionnés par l'actuelle pandémie, les écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ouvriront finalement leurs portes dès la prochaine fin de semaine. Situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale, ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Le site de Saint-Hyacinthe est ouvert tous les vendredis, samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui d'Acton Vale l'est tous les samedis et dimanches aux mêmes heures, jusqu'à la fin du mois de novembre.

Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, les citoyens devront prévoir un délai d'attente et la Régie compte sur leur courtoisie puisqu'un resserrement des règles d'accès doit être appliqué afin de respecter les normes de la santé publique, pour la sécurité du personnel et des utilisateurs :

- Un maximum de 4 véhicules seront admis sur le site simultanément, dont 3 sur la terrasse.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sera pas admise au site.
- Les règles de distanciation physique de 2 mètres seront appliquées en tout temps sur le site.
- Le déchargement des matières devra être assuré en totalité par les citoyens, le personnel de l'écocentre n'étant pas autorisé à aider au déchargement.

Les matières admissibles sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les débris de construction et de démolition.

Pour une question de logistique, les remorques d'une dimension maximale de 4 x 8 pi sont admises sur le site de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et celles d'une dimension maximale de 5 x 10 pi le sont à celui d'Acton Vale. De plus et pour cette même raison, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (pick-up) ne sont pas acceptés au site.

Aucun entrepreneur ou gestionnaire d'immeuble locatif n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.

ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont jamais acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux.

SAINT-HYACINTHE
1880, RUE BROUILLETTE
Les vendredis, samedis et dimanches
à compter du **8 mai 2020**

ACTON VALE
68, RUE NOËL-LECOMTE
Les samedis et dimanches
à compter du **9 mai 2020**

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités membres de la Régie (sur preuve de résidence).

IMPORTANT !

Les personnes présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sont pas admises sur le site.

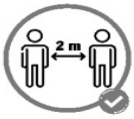

La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être appliquée en tout temps sur le site.

Prévoir un délai d'attente puisqu'un maximum de 4 véhicules sont admis sur le site simultanément.

Le déchargement des matières doit être assuré par le citoyen, le personnel n'étant pas autorisé à l'effectuer.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Peintures, huiles et filtres, débris de construction, appareils informatiques et électroniques, pneus de voiture non découpés et sans jantes, mobiliers, électroménagers et métaux sont acceptés.

MATIÈRES REFUSÉES

Les résidus d'origine commerciale, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux et les pneus d'un diamètre supérieur à 45 pouces sont refusés.

Des questions? www.riam.quebec ou 450-774-2350

RÉGIE INTERMUNICIPALE

COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES SERVICES SONT MAINTENUS!

Dans le contexte actuel de pandémie lié à la COVID-19, plusieurs citoyens s'interrogent à l'égard des services de gestion des matières résiduelles. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rassurer la population et confirmer que les services de collecte des matières résiduelles sont maintenus. L'équipe est en poste afin d'assurer le maintien des services et les ajustements qui peuvent être requis selon l'évolution de la situation. Toutes les mesures sont mises en œuvre afin de limiter la proximité physique entre le personnel et la population. Des mesures préventives accrues de désinfection des lieux, des individus et des équipements de collecte ont été mises en place par la Régie et par l'entrepreneur qui assure la collecte afin de limiter les risques de propagation du virus.

Nous invitons les personnes qui voudraient contacter la Régie à le faire par téléphone au 450 774-2350 ou par courriel au riam@riam.quebec afin de respecter les recommandations de la Direction de la Santé publique et de limiter les contacts physiques dans les locaux de la Régie.

Bien que la situation évolue d'heure en heure, les centres de tri des matières recyclables sont toujours en opération au moment de rédiger ce communiqué et conséquemment, les collectes de matières recyclables sont également maintenues, tout comme celles des matières organiques. Si la situation devait être modifiée, la Régie prendrait les mesures nécessaires, en collaboration avec ses municipalités membres, afin d'en informer rapidement la population.

En terminant, la Régie tient à rappeler qu'il est toujours possible d'obtenir de nombreuses informations en se référant à son site internet www.riam.quebec et à remercier les citoyens qui, en respectant les consignes, contribuent à limiter les impacts liés à la transmission du virus, dans le contexte de propagation de la COVID-19 que nous traversons tous ensemble, chacun de son côté.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MRC DES MASKOUTAINS

PORT DU MASQUE, DU COUVRE-VISAGE OU DE LA VISIÈRE OBLIGATOIRE EN TRANSPORT.

À compter du 1er juin 2020, et tant que la Santé publique exigera des mesures de distanciation sociale, le port du masque, du couvre-visage ou de la visière sera obligatoire pour tous ceux qui se déplaceront avec le service de transport de la MRC des Maskoutains. L'usager qui n'aura pas cette protection se verra refuser l'accès au véhicule.

Soyez assuré que ces dispositions sont instaurées pour la santé et la sécurité de tous.

Le service de transport adapté et collectif de la MRC des Maskoutains est en vigueur 7 jours par semaine, du lundi au jeudi entre 5 h 40 et 22 h, le vendredi entre 5 h 40 et minuit, le samedi entre 8 h et minuit et le dimanche entre 8 h et 22 h.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Par courriel : infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca • Par téléphone : 450 774-3170

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Saint-Hyacinthe le 21 mai 2020 - À l'approche des premières belles journées et en l'absence de précipitation de pluie à long terme, le service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains vous rappelle qu'il est présentement interdit de faire des feux à ciel ouvert sur son territoire. Cette mesure est décrétée par la SOPFEU sur la quasi-totalité du territoire québécois.

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert?

Tout feu brûlant ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Dans les prochains jours, le danger d'incendie sera EXTRÊME sur notre territoire. Donc, nous vous invitons à adopter des comportements sécuritaires simples pour éviter un début d'incendie. Le potentiel d'allumage est extrême et un éventuel incendie pourrait se propager rapidement et devenir incontrôlable.

Depuis le début de l'année, les services incendies de la MRC ont dû intervenir à 31 reprises pour des feux d'herbe.

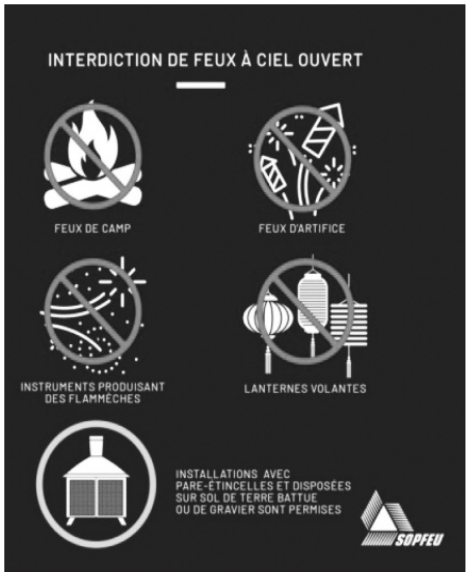

Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre service incendie ou à consulter le site de la SOPFEU : https://sopfeu.qc.ca/

Guylain Lambert
Technicien en prévention des incendies

POPOTE ST-VALÉRIEN

La Popote Roulante est un service de repas chauds préparés par le Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe.

Ces repas sont livrés chez-vous, entre 11h45 et 12h45, le mardi et le jeudi.

Les personnes de 65 ans et plus, les personnes en convalescence ou en perte d'autonomie demeurant à la maison, peuvent bénéficier de ce service.

Afin de connaître le service de la Popote, des certificats-cadeaux sont disponibles.

POUR INFORMATION:
Agathe Lambert 450-549-2140
Thérèse Tétreault 450-549-2250

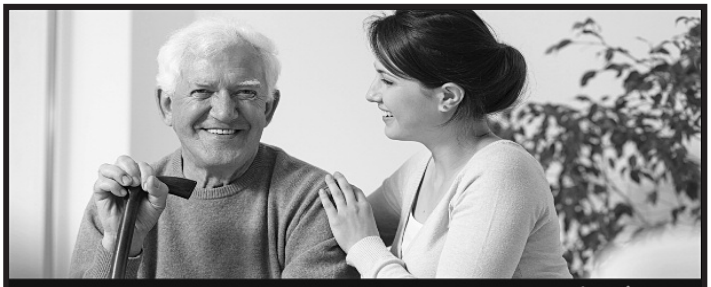

VOUS PRENEZ SOIN D'UN AÎNÉ?

Que ce soit un membre de votre famille proche ou éloignée, un ami ou même un voisin.

Que vous l'aidiez de façon quotidienne ou hebdomadaire. Peu importe le type d'aide que vous lui offrez... vous êtes proche aidant.

Vous avez besoin d'information, d'accompagnement ou de soutien.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!
SOUTIEN • ACCOMPAGNEMENT • INFORMATION
450.771.4010

MFM LA MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS

Projet réalisé grâce au soutien financier de :
L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AÎNÉS MONTÉRÉGIE

Les services Jérôme Royer

Réalisation et entretien d'aménagements paysagers
Entretien et rénovation résidentielle

Pour la qualité de votre milieu de vie!

www.servicesjeromeroyer.com
jroyer@telupton.com

450 230-2021

RBQ : 5592-0292-01

Pharmacie Nicolas Borri
Pharmacien-propriétaire

Nicolas Borri,
Pharmacien-Propriétaire

54, St-Patrice
St-Liboire (QC) J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

Lun. Mar. Vend. 9h30 à 18h00
Mer. Jeu. 9h30 à 20h00
Sam. 9h30 à 17h00

Livraison gratuite

membre affilié à Proxim

www.groupeproxim.ca

MINI-EXCAVATION JULES NORMANDIN INC.

R.B.Q. 8102-4788-59

MARTEAU HYDRAULIQUE
SPÉCIALITÉS

MINI-EXCAVATION
CÂSSAGE DE BÉTON
LAVAGE DE DRAIN DE FONDATION
LAVAGE DE CHAMPS D'ÉPURATION

Réparation de champs d'épuration

Cellulaire: 450-278-2841
Courriel: julesnormandin@hotmail.com

932, CH. MILTON, ST-VALÉRIEN

TÉL. BUR.: 450-549-2841

ENTREPRISES
G.A.BEAUDRY & FILS INC.
ÉLECTRICIENS
DEPUIS 1963

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE • INDUSTRIEL

ALARME FB

815, RANG 20, UPTON QC J0H 2E0
TÉL. : 450 549-4435 TÉLÉC. : 450 549-5654
gabeaudry@telupton.com

PSST...
IL Y A UNE PLACE POUR VOTRE ANNONCE ICI!

Pour informations:
1 877 553-1955

EXCAVATION
Réal COUTURE INC.

DÉNEIGEMENT – TERRASSEMENT
Sable - Terre - Pierre - Gravier
RBQ # 5680-5591-01

Installation de fosses septiques • Champs d'épuration

774, Grande Ligne
Saint-Valérien (Qc)
J0H 2B0

Réal Couture, prop.
Tél.: (450) 549-2320
Cell.: (450) 278-2321

Me Christian Daviau
Notaire & conseiller juridique

chdaviau@notarius.net

315, rue Visitation, Upton (Québec) J0H 2E0
Tél. : **450 549 4581** Télec. : 450 549 5698

802, rue Principale, Roxton Pond (Qc) J0E 1Z0
Tél. : **450 777 6030** Télec. : 450 372 3063

Les Publications Municipales
Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • **1 877 553-1955**

www.pubmun.com

On évalue
pour mieux conseiller.
On conseille
dans le but d'aider et de guider.
On rassure
parce qu'on a la volonté d'en faire plus.

COURTIKA ASSURANCES inc.
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS

BEDFORD
COWANSVILLE
FARNHAM
GRANBY
UPTON

1 800 527-6591
courtika.com

Villa Mont-Plaisant
Résidence pour personnes aînées
Nicole Beaudry
Propriétaire
1402, rue Laplante, Saint-Valérien (QC) J0H 2B0
Téléphone: (450) 549-2961

TRAITEUR MD
Service de traiteur
Gâteaux pour toutes occasions
Système de photos comestibles
Maryse Deslandes
Tél. : 450 549.2944
Cell. : 450 230.1574
995 rue du Coteau, Saint-Valérien-de-Milton, Qc J0H 2B0

Excavation Sylvain Plante et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03
217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V
Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Gilles Cusson inc.
RENÉ CUSSON
rene@gcusson.ca
FABRICATION DE CYLINDRES
SYSTÈME HYDRAULIQUE
BOYAUX ET RACCORDS
ATELIER MÉCANIQUE
1391, rue Des Peupliers
Saint-Valérien, QC J0H 2B0
www.gcusson.ca
T. 450 549-2325
F. 450 549-2992

TENCO®
Daniel Beaudoin, CA
President
Tenco, Inc.
1318, Principale
St-Valérien-de-Milton (Québec)
J0H 2B0
www.tenco.ca
Cell.: 450 501-1241
Tel.: 450 549-2411 #226
Fax: 450 549-2415
dbeaudoin@tenco.ca

Desjardins
Caisse de la Vallée d'Acton
Centres de services
Roxton Falls
Sainte-Christine
Sainte-Hélène
Saint-Nazaire
Saint-Valérien
Upton
Tél. : 450 546-2715
6 h à minuit, 7/7
AccèsD
Siège social
1100, rue Saint-André, Acton Vale (Québec) J0H 1A0
www.desjardins.com/caisse-vallee-acton

Pavé
Muret
Céramique en tout genre
Pas japonais
Pierre naturelle
Arrosage automatique
Éclairage
Plantations
Tourbe
Passion Pavé inc.
RBQ: 5679-3144-01
Sophie-Anne Collette, propriétaire
514 690-4674
www.passionpave.ca